



Conseil Municipal 21 septembre 2011 Compte Rendu

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil onze, le vingt et un septembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2011

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Christine Trichet, Sylvia Pain, Virginie Vincendeau, Béatrice Gomit, Alain Bouvet, David Loutreuil, Paul Couzard, Joël Deschamps, Robert Portier (à partir de la délibération n°2011-11/09).

Absents représentés : Yvan Bailly par Virginie Vincendeau, Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Christine Guézou par Sylvia Pain.

Absents non représentés : Robert Portier (jusqu'à la délibération 2011-10/09), Emmanuel Mandon.

Secrétaire de séance : David Loutreuil.

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2011 : adopté à l'unanimité

Toutes les délibérations ont été adoptées avec 17 voix, exceptées :

- 2011-02/09 : adoptée avec 14 voix car Yann Juin, Alain Bouvet et David Loutreuil ne prennent pas part au vote.
- 2011-11/09 et 2011-12/09 avec 18 voix : arrivée de Monsieur Robert Portier.

Avant de débiter ce Conseil Municipal de rentrée, Monsieur le Maire invite chacun à avoir une pensée particulière pour Monsieur Bernard Fraycenot, Trésorier municipal, disparu trop rapidement fin Juillet. Monsieur le Maire rappelle combien la présence de Monsieur Fraycenot dans la préparation budgétaire et l'exécution budgétaire, aux côtés des élus et des services, a été un réconfort. Monsieur le Maire salue ses qualités professionnelles et humaines et adresse, au nom du Conseil Municipal, ses condoléances à ses enfants.

2011 – 01/09 – Convention D17-1107708 avec France Télécom

Rapporteur : Fabrice BRISSON

La commune d'Esnandes et France Télécom s'accordent pour la mise en techniques discrètes des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux. Cette opération concerne la rue de l'Océan pour des travaux de génie civil et de câblage.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention n°D17-1107708 avec France Télécom.

2011 – 02/09 – Convention pour le carrelet pédagogique

Rapporteur : Françoise GUIGARD

Vu la délibération de la CDA de La Rochelle en date du 9 mai 2006 concernant la mise à disposition du ponton pédagogique de pêche au carrelet à la mairie d'Esnandes,
Vu les travaux de réhabilitation entrepris par la CDA de La Rochelle suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010,
Il convient, après ces 18 mois d'interruption, de renouveler la convention de mise à disposition du carrelet pédagogique à une association. L'objectif étant la valorisation du savoir-faire et du

patrimoine local, le développement des activités touristiques, de découverte de l'environnement et de la pêche autour d'animations et d'ateliers pédagogiques.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- propose de mettre à disposition le carret à l'association « Esnandis » pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2011,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention de mise à disposition.

2011 – 03/09 – Dénomination de rue

Rapporteur : Béatrice VINET

La société « Atlantic Aménagement », aménageur, construit actuellement 26 logements sur les parcelles de terrain cadastrée section ZB n°53 et n° 363. Une nouvelle rue desservira l'ensemble de ces logements.

La commission urbanisme et la municipalité proposent de dénommer cette nouvelle rue : rue de la Brise marine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle dénomination : rue de la Brise marine.

2011 – 04/09 – Demande de subvention – Restauration de la Chaire

Rapporteur : Joël DESCHAMPS

Après les travaux de restauration de l'église Saint-Martin, le conseil municipal propose de s'attacher les services d'un restaurateur spécialisé en vue de restaurer la Chaire, classée au titre des monuments historiques.

Le montant total des travaux s'élève à : 9.708 €HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services compétents : Etat, Préfecture et Conseil régional et Conseil Général.

2011 – 05/09 – Dossier FSUE – Tempête Xynthia

Rapporteur : Yann JUIN

Le 9 mars 2011, le Conseil Municipal avait, conformément au dispositif de demandes de subvention mis en place pour la prise en charge des travaux de réhabilitation suite à la tempête Xynthia, délibéré pour l'ensemble des travaux sur le territoire communal.

Le 8 juillet 2011, le Préfet de la Charente-Maritime révisait le taux de participation du FSUE. Le dernier dossier à présenter au comité d'attribution qui se réunira fin septembre est donc concerné par ce nouveau dispositif. Ainsi, la nouvelle répartition sera comme suit :

Dossier	Axe	Mesure	Type de travaux	Montant total € HT	FSUE 45.18%	Etat (P122) 30%	Etat (RP) 4.82%	Commune 20%
6	1	1	Infrastructures/ Equipements	186.874,04	84.429,69	56.062,21	9007,32	37.374,82

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier FSUE n°6 auprès des services compétents.

2011 – 06/09 – Tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Michel ROUGIER

Vu l'acte d'engagement passé avec ANSEMBLE en date du 17 juin 2010,
Vu la révision des prix appliqués à compter du 1^{er} juillet 2011,
Vu l'étude des coûts d'un repas primaire et maternelle,
Vu la réunion de la Commission « Enfance/Jeunesse » du 13 septembre 2011,
Vu la réunion de municipalité du 14 septembre 2011,
Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2011 :

Quotient	Coefficient	Prix du repas
1	< 255	1.90 €
2	≥ 255 < 288	2 €
3	≥ 288 < 320	2.10 €
4	≥ 320 < 387	2.30 €
5	≥ 387 < 475	2.40 €
6	≥ 475 < 650	2.45 €
7	≥ 650 < 750	2.50 €
8	≥ 750 < 799	2.55 €
9	≥ 800	2.60 €

Pour les familles monoparentales, il est considéré : 2 personnes
Tarif restauration adulte : 3.72 €
Tarif restauration personnel communal : 2.63 €
Tarif occasionnel : 2.65 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal approuve le tableau ci-dessus.

2011 – 07/09 – Rapport annuel d'activité 2010 du S.I.V.U. L'ENVOL

Rapporteur : Michel ROUGIER

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique L'ENVOL a été créé en 2002 et regroupe depuis 2003 quatre communes (Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre) pour le compte desquelles il exerce la compétence de l'animation de la politique intercommunale enfance/jeunesse et la gestion du Projet Educatif Local.

Les actions réalisées en 2010 peuvent ce résumé ainsi :

Secteur petite enfance:

- Accompagnement technique du RAMPE géré par l'association « Rires et Cabrioles ». (Suivi de l'activité, aide au recrutement d'une nouvelle animatrice, aide au montage de projet...).
- Suivi du fonctionnement du multi accueil « Les Coccinelles »
- Analyse des besoins accueil petite enfance et propositions d'actions nouvelles en matière d'accueil collectif (commission Petite enfance)

Secteur enfance :

- Suivi du fonctionnement annuel des accueils périscolaires et des 4 ALSH enfance du territoire
- Carnaval intercommunal :
- Renouvellement de la convention « été ALSH ». Accord entre les 4 ALSH permettant aux enfants des 4 communes de bénéficier des services de l'ensemble des ALSH du SIVU dans les mêmes conditions.

Secteur jeunesse :

- Suivi du fonctionnement des 4 ALSH jeunesse,

- Adhésion au programme des « Passeports Loisirs Jeunes ». (Esnandes : 11 participants ; Marsilly : 15; Puilboreau : 21 et Saint-Xandre : 45),
- Mise en place du groupe de travail « réseau jeunesse ».

Secteur soutien à la parentalité :

Suivi des actions « accompagnement à la fonction de parentalité de « l'Espace Camaïeux-Centre social » : massages bébé, ateliers « Petits chefs » en partenariat avec le RAMPE, échanges-débats thématiques.

Partenariats : CAF et Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 (CEJ)

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, le SIVU L'ENVOL passe, avec la CAF de la Charente-Maritime, un contrat d'objectifs et de co-financement : le Contrat Enfance Jeunesse. Celui-ci définit, sur 4 ans, les modalités du soutien financier de la CAF 17 à notre territoire.

Initialement prévue en 2010, la signature du CEJ 2010-2013 a été reportée à l'année suivante sur demande des services de la CAF. En conséquence, le versement de l'aide financière au titre de l'année 2010 a été, dans sa totalité, repoussé à l'année 2011. Ce report a engendré un déséquilibre financier important pour chacune des communes membres dont les budgets 2010 ont été réalisés en intégrant le soutien financier de nos partenaires.

Le nouveau CEJ prendra en compte les mêmes actions que le contrat précédent, à savoir : Le RAMPE, Le Multi accueil intercommunal, les ALSH enfance d'Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre, les ALSH jeunesse d'Esnandes, Puilboreau et Saint Xandre et le poste de coordinateur PEL.

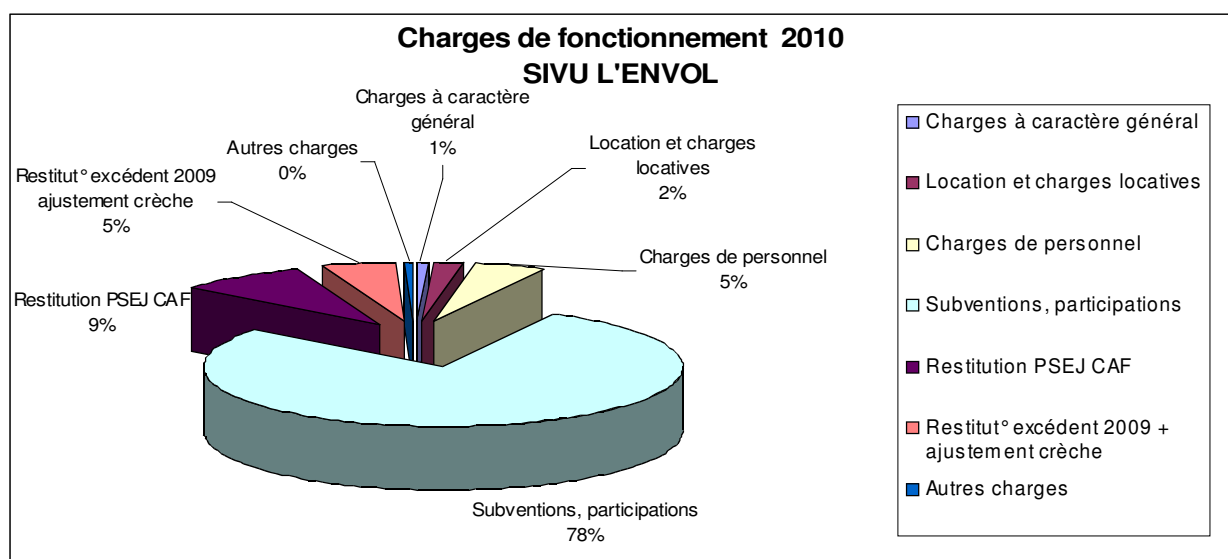
Autres:

Représentation du SIVU L'ENVOL dans différentes instances : Comité d'Agglomération de Sécurité et de Prévention (CASPD) Secteur Nord et Centre, Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté. (CESC) collège Beauregard, journées départementales du PEL et travaux du réseau des coordinateurs.

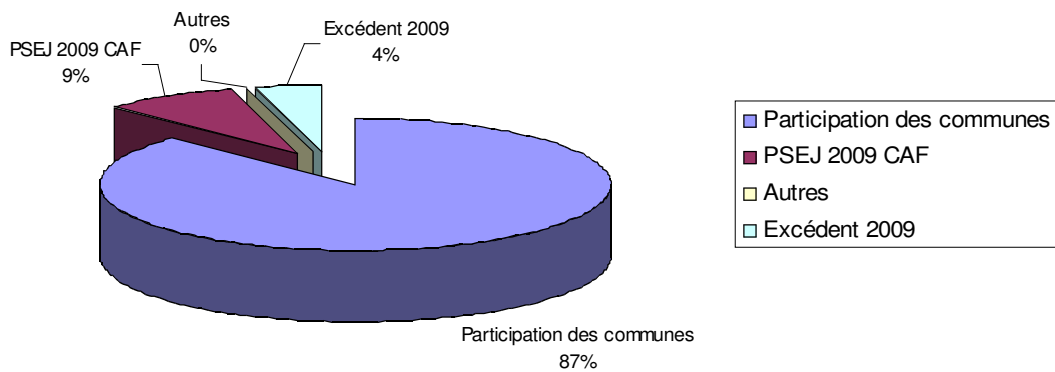
Bilan financier : Compte administratif 2010

Recettes de l'exercice :	638 039.98 €
Excédent 2009 reporté :	27 484.41 €

Total Produits de fonctionnement	665 524.39 €
Charges de fonctionnement :	651 899.48 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	13 624.91 €



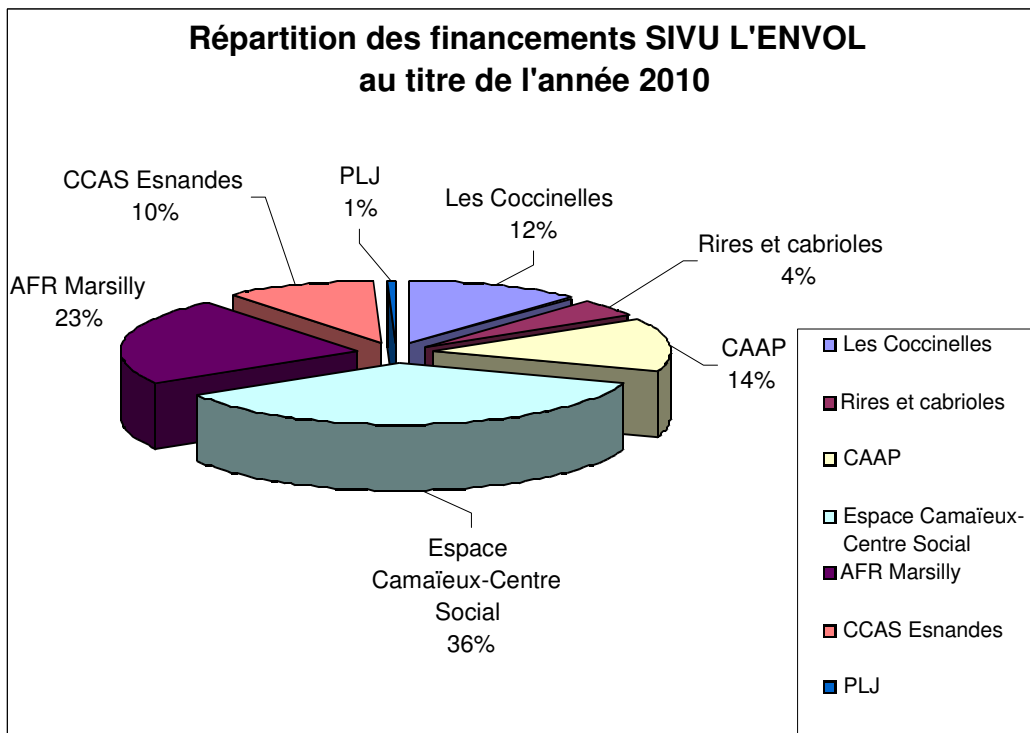
**Produits de fonctionnement 2010
SIVU L'ENVOL**



Soutien aux structures oeuvrant dans le domaine de l'enfance/jeunesse

	Total SIVU	
	Subventions/Participations	Charges supplétives (CS)
Les Coccinelles (Multi accueil)	68 746 €	11 714 €
Rires et cabrioles (RAMPE)	26 700 €	1 181 €
AFR Marsilly (ALSH)	115 000 €	37 569 €
CAAP (ALSH Puilboreau)	79 850 €	13 059 €
CCAS Esnandes (ALSH)	67 510 €	- €
Espace Camaïeux-Centre social	147 706 €	92 792 €
Passeport Loisirs Jeunes	4 600 €	- €
TOTAL	510 112 €	156 316 €

Répartition des financements du Sivu L'ENVOL



Après en avoir pris connaissance en détail,
Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel d'activité 2010 du S.I.V.U. L'ENVOL.

2011 – 08/09 - Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Rapporteur : Béatrice VINET

Vu les articles L. 5211- 5 et L 5211-17° du code général des collectivités locales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle approuvés par arrêté préfectoral du 8 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle du 7 juillet 2011 relative à la modification des statuts en vue d'instituer la taxe d'aménagement ;

Considérant que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme va entrer en vigueur en mars 2012 en instituant une nouvelle Taxe d'aménagement (TA) en remplacement notamment de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE).

Actuellement, et conformément à ses statuts, ainsi qu'aux délibérations du conseil communautaire des 26 juin 1998 et 27 janvier 2006, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est bénéficiaire de la TLE et reverse aux communes la part de TLE relative à l'habitat.

Aussi, il convient dans un premier temps de modifier les statuts pour prendre en compte cette modification règlementaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- approuve la modification des statuts suivante : supprimer le libellé inscrit au 6^{ème} alinéa du chapitre II – b) de l'article 4 des statuts relevant des compétences supplémentaires en matière d'aménagement de l'espace communautaire : « perception de la taxe d'équipement, avec modalités de reversements éventuels selon délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers», pour la remplacer par le libellé suivant : « Institution et perception de la Taxe d'aménagement et du Versement pour sous densité, avec modalités de reversements éventuels selon délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers»,
- invite Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

2011 – 09/09 - Autorisation de la Communauté d'Agglomération d'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal

Rapporteur : Béatrice VINET

Vu l'article L. 331-2 4° du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle du 7 juillet 2011 relative à la modification des statuts en vue d'instituer la taxe d'aménagement ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, donne son accord à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour instituer la Taxe d'aménagement définie aux articles L331-1 à L331-34 du Code de l'urbanisme en lieu et place de la commune d'Esnandes.

2011 – 10/09 – Dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Rapporteur : Fabrice BRISSON

Vu l'article L.1111-2 du CGCT,

Vu la délibération n°328 adoptée par le Conseil Général de la Charente-Maritime du 23 juin 2011,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce « vespa velutina » communément dénommée « frelon asiatique » dont la prolifération semble constante,
Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,
Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,
Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période de juillet à novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à :

- favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 € ou 220 par nid, selon la technique employée,
- se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier suivant les exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente –Maritime.

Monsieur Robert Portier entre en séance du Conseil Municipal.

2011 – 11/09 – Enquête publique sur le Parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais – avis de la commune

Rapporteur : Yann JUIN

Le projet

Par arrêté interministériel du 20 juin 2008, l'Etat a lancé une étude pour la création d'un Parc naturel Marin sur l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais.

Le futur parc comprend une mosaïque d'habitats interconnectés : fonds rocheux, vasières, îlots, estrans calcaires, sables. Ils abritent de nombreuses espèces : tortue luth, requin pèlerin, mammifères marins, anguille, maigre, crevette... C'est une zone majeure pour les espèces migratrices : oiseaux ou poissons comme l'esturgeon d'Europe, espèce en voie d'extinction.

Dans les eaux côtières, les huîtres et de nombreux poissons, juvéniles et adultes, comme le bar, trouvent abri et source de nourriture. Au large, les fonds permettent la reproduction des soles.

Ces richesses naturelles, encore largement méconnues, sont fragiles (surexploitation de la ressource, pollutions...).

Cet espace marin accueille aussi de nombreuses activités professionnelles et de loisirs : activités portuaires et industrielles (dragage, extraction de granulats), conchyliculture, pêches professionnelles et de loisirs, nautisme, sports, tourisme balnéaire...

Ces activités, en plein essor et en pleine transformation, doivent cohabiter sur une même zone.

La création du parc naturel marin permettra de gérer, localement, ces enjeux aussi bien écologiques qu'économiques, avec des moyens et une gouvernance adaptés.

Au terme de deux années de concertation, le projet de parc naturel marin a été élaboré.

Conformément aux dispositions du code de l'Environnement, ce projet est soumis à enquête publique du 22 août au 22 septembre 2011, dans 117 communes concernées, du sud de la Vendée, en Charente-Maritime et sur l'estuaire de la Gironde. La commune d'Esnandes est dans ce périmètre. A ce titre, elle doit émettre un avis.

Le périmètre du futur Parc

Le projet de parc s'étend de l'embouchure du Payré en Vendée au nord, au bec d'Ambès sur l'estuaire de la Gironde au sud. Il inclut l'ensemble des Pertuis, les estuaires et va jusqu'aux fonds de 50 m au large. Ce périmètre permet de préserver une continuité écologique. Selon leur cycle de vie, les espèces se déplacent dans différents milieux estuariens, côtiers et marins. Il prend également en compte la cohérence socio-économique des bassins d'activités professionnelles et de loisirs.

Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?

Un parc naturel marin répond à trois objectifs :

- connaître le milieu marin,
- le protéger,
- contribuer au développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs se complètent : les activités maritimes, dans la plupart des cas, dépendent du bon état écologique du milieu marin. Les usagers, professionnels ou de loisirs, sont aussi des observateurs privilégiés de l'environnement marin et littoral. Un parc naturel marin a également un rôle de sensibilisation et d'éducation pour tous.

À quoi servira le Parc ?

Six grandes orientations de gestion définissent les objectifs du Parc :

- Améliorer et partager la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins.
- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Qui le gèrera ?

Un parc naturel marin est géré par un conseil de gestion, composé d'acteurs locaux représentant les différents usagers de l'espace marin. Le conseil du futur parc sera composé de 57 membres : services de l'État, élus locaux, professionnels de la mer, usagers de loisirs en mer, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de création d'un Parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais, à condition :

- de rendre cohérent ce projet en l'incluant dans les différents plans et autres zonages existant,
- de créer ainsi une dynamique territoriale en instituant une véritable zone d'échanges et de partages réunissant tous les acteurs ; institutionnels, professionnels et associatifs,
- le territoire de l'agglomération de la rochelle soit représenté au sein du conseil de gestion,
- une prise en compte de l'espace terrestre et notamment de l'espace des marais au sein du conseil de gestion.

2011 – 12/09 – Plan digues départemental secteur de la Baie de l'Aiguillon à la Baie nord de Fouras – avis de la commune

Rapporteur : Yann JUIN

Suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010, le Conseil Général a lancé un plan digues départemental. Lors de la réunion de la « Mission littoral » le 18 juillet 2011, des éléments ont été présentés aux communes concernées. Les communes sont chargées d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte du Plan départemental des digues sur le secteur de la Baie de l'Aiguillon à la Baie Nord de Fouras, et formule les précisions suivantes :

- Les « programmes d'actions de prévention des inondations » (P.A.P.I.)

La commune d'Esnandes constituerait le point de jonction de deux P.A.P.I. ; celui de l'Agglomération de la Rochelle au Sud et de la Baie de l'Aiguillon au Nord. Malgré la difficulté en matière de suivi pour notre commune, ce découpage apparaît cohérent en terme géographique.

La délimitation pourrait se faire au niveau de la Pointe Saint-Clément. Au Nord de la Pointe se trouve concerné le territoire du Marais Poitevin à partir du village d'Esnandes. Au Sud les falaises et les baisses de marais conchylicoles et de la plaine agricole, avec les sièges d'activités voire des habitations.

1. Pour la Partie Sud : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui avait engagé préalablement à Xynthia une étude sur l'état des protections littorales semble devoir coordonner le PAPI de l'agglomération rochelaise. Les décisions interviendront sous peu. La commune d'Esnandes est partie prenante de cette démarche.
2. Pour la partie Nord - PAPI Baie de l'Aiguillon - le SYHNA dans un courrier du 29 août dernier a fait savoir son intérêt pour regrouper la partie aunisienne (Charente-Maritime) du projet. Le Conseil Municipal d'Esnandes y est favorable d'autant que, conjointement avec la Mairie de Charron, nous avons sollicité ce syndicat pour porter le projet de réhabilitation des digues d'Esnandes-Charron et obtenu son portage.

Néanmoins, le conseil municipal d'Esnandes s'interroge quant aux méthodes conjointes du Conseil Général et du SYNHA. Si le pilotage du projet est confirmé, le Conseil municipal précise qu'il sera vigilant quant à la transparence de sa conduite, dans le sens de l'intérêt général.

- La gestion des ouvrages

La commune d'Esnandes souhaite conserver la maîtrise de ses ouvrages en passant des conventions de gestion. Il est indiqué que le cordon de galets sud est sur le DPM. Or il semble en partie sur la propriété départementale (Coup de vague, Fours à Chaux) puis dans le domaine public communal (Zone d'intérêt économique communautaire de la Prée de Sion) comme cela avait dû être vérifié lors de l'établissement du cheminement littoral par le Conseil Général.

- Les priorités

La protection du village est bien évidemment prioritaire et modifiée du fait de l'engagement des travaux sur Charron. Nous avons par ailleurs entendu les propos rassurants concernant la prise en compte rapide du bouclage de la digue des Mizottes avec celle de Charron-Esnandes et de la surélévation du D 106^e2 au niveau de la digue. La prise en compte de la protection du site conchylicole de la Prée de Sion et agricole de Coup de vague en rang 2 devra faire l'objet d'un calendrier précisé à l'attention des professionnels qui attendent pour engager des investissements, comme pour les travaux de réhabilitation du cheminement littoral sous maîtrise d'ouvrage départementale qui font l'objet d'une option pour ce secteur.

Enfin la protection des parties fragilisées de la falaise nous semble urgente. En effet, à défaut de cette action minime de confortement, des travaux beaucoup plus considérables en termes techniques, financiers ou d'atteinte au milieu devront être entrepris pour permettre le maintien de l'accès professionnel au secteur.

Questions diverses :

Béatrice Vinet invite les Esnandais à une réunion publique le mercredi 28 septembre à 19h à la maison de la mytiliculture pour la présentation du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du local du bâtiment du service technique. Cette pose serait proposée prioritairement aux propriétaires de logement qui ne pourraient, pour diverses raisons, poser des panneaux sur leur propre bâtiment. Monsieur le Maire insiste sur ce projet extrêmement novateur, peu répandu sur le territoire national et pour lequel Esnandes pourrait être « pilote ».

Quant au distributeur de billets automatique, Madame Vinet résume les différents aléas de cette installation qui devrait être rapidement opérationnelle.

Fabrice Brisson retrace les grandes lignes des derniers travaux de voirie pour cette année : rue des écoles, rue de la croix et rue Mendès France. Concernant le Skate Park, il devrait être installé fin novembre.

Françoise Guigard se félicite du Forum des associations qui a accueilli un grand nombre de nouveaux Esnandais vendredi 16 septembre, salle Jean Audineau.

Michel Rougier remarque que les effectifs des écoles maternelles et élémentaires sont constants. Il regrette que certains parents aient dû faire le choix de scolariser leurs enfants dans des établissements à l'extérieur de la commune. Le projet des équipements publics incluant écoles, accueil de loisirs et mairie sera présenté prochainement en Conseil Municipal.

Jean-Pierre Roblin annonce qu'il reste quelques places disponibles pour le vide-grenier organisé par le Comité de jumelage dimanche 25 septembre. Monsieur Roblin représentera la commune le 30 septembre prochain, à l'invitation de l'association des maires des landes, pour présenter le PCS. PCS d'ailleurs remis à jour régulièrement grâce au soutien précieux de Jean-Claude Bouyer.

Monsieur le Maire confirme que la commune d'Esnandes aura un bureau de vote dans le cadre des primaires citoyennes organisées les 9 et 16 Octobre 2011. Le bureau se situera à l'Espace Nouvelle France.

Fin de séance : 22h25